

**PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE**  
**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016,  
Vu l'élection de Monsieur Mathias BERNARD, en date du 16 décembre 2016, à la Présidence de l'Université Clermont Auvergne,  
Vu la délibération n°2019-10-25-11 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 25 octobre 2019 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;  
Vu la convention « DVU\_2020-030\_DVU-CROUS\_aide étudiants fragilité numérique Covid-19 »,  
Vu la délibération du n°2020-04-17 du Conseil d'Administration à distance de l'Université Clermont Auvergne du 17 avril 2020 portant aide financière aux étudiants en contexte de confinement lié à la pandémie de Covid-19,  
Vu que le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne ne peut se tenir ni en présentiel ni à distance,  
Vu la décision de la commission d'attribution de l'aide réunie le 4 juin 2020,

**ARRETE**

Article 1 :

Le Président de l'Université Clermont Auvergne accorde une aide de **12.703,99 €** aux étudiants en situation de fragilité numérique selon la répartition figurant dans le tableau ci-joint.

La somme sera prélevée sur l'éOTP *DU98FSDI* du budget de la Direction de la Vie Universitaire.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04/06/2020

Le président

Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD PAQUIS



- Transmis au contrôle de légalité le

08 JUIN 2020

- Publié le

08 JUIN 2020

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

SECRET

SECRET

Le Directeur Général des Services

Le Secrétaire

SECRET

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

SECRET

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

SECRET

SECRET

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

SECRET

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

SECRET

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

SECRET

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

Le Directeur Général des Services a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Enquête sur les faits relatés dans votre lettre du 15/05/2011.

SECRET

SECRET

SECRET

**CVEC-FSDIE social - pandémie - demandes d'aide-fragilité numérique**  
**La commission, en sa septième séance du 04/06/2020, décide d'attribuer les aides suivantes :**

**REMBOURSEMENTS PAR LA DVU SUR FONDS CVEC**

n°	nom	prénom	composante	aide achat PC	aide paiement connexion	prix PC	enseigne	mensualité forfait connexion	montant connexion forfait 3 mois	opérateur	montant à rembourser pour achat PC (80 % du coût du PC dans la limite de 500,00 €)	montant à rembourser pour forfait connexion (max 60,00 €)	remarques
1			ED SEJG	X		1 281,24 €	DELL				500,00 €		
2			EUPI	X		370,00 €	achat occasion particulier LBC*				296,00 €		* a produit une attestation sur l'honneur
3			EUPI		X			26,00 €	78,00 €	Red by SFR		60,00 €	
4			IAE	X		495,00 €	Urban Numérique				396,00 €		
5			INSPE	X		339,99 €	CDiscount				271,99 €		
6			IUT 63	X		959,99 €	FNAC				500,00 €		facture au nom de sa mère, qui a avancé les fonds
<b>TOTAUX</b>						<b>3 446,22 €</b>		<b>26,00 €</b>	<b>78,00 €</b>		<b>1 963,99 €</b>	<b>60,00 €</b>	

**AVANCES PAR LA DVU SUR FONDS CVEC**

n°	nom	prénom	composante	aide achat PC	aide paiement connexion	boursier	avance pour achat PC (560,00 € si boursier 450,00 € si non boursier)	avance pour forfait connexion (60,00 €)	remarques
1			Ecole d'Economie	X			450,00 €		
2			EUPI	X			450,00 €		
3			Ecole d'Economie	X			450,00 €		
4			Ecole d'Economie	X			450,00 €		
5			UFR LCC	X			450,00 €		
6			EUPI	X			450,00 €		
7			EUPI	X			450,00 €		
8			IAE	X			450,00 €		
9			IAE	X			450,00 €		
10			Ecole d'Economie	X			450,00 €		
11			Institut d'Informatique	X			450,00 €		
12			SPLS	X			450,00 €		
13			SPLS	X		oui	560,00 €		
14			Ecole d'Economie	X			450,00 €		
15			Polytech	X		oui	560,00 €		
16			EUPI	X			450,00 €		
17			Ecole de Droit	X			450,00 €		
18			Polytech	X			450,00 €		
19			EUPI	X			450,00 €		
20			EUPI	X			450,00 €		
21			PACES	X			450,00 €		
22			UFR LCC	X			450,00 €		
23			IUT 63	X		oui	560,00 €		
<b>TOTAUX</b>							<b>10 680,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

			TOTAL PC	TOTAL forfait	TOTAL PC+forfait
<b>BUDGET DISPONIBLE</b>	458 621,74 €	= budget CVEC-FSDIE Social avant le confinement + 300.000,00 € (décision CA) - versements CROUS convention CVEC (50.000,00 € + 6.500,00 € + 6.100,00 €) - attributions commissions 1, 2, 3, 4, 5 et 6 - attribution DRIF commission 1	12 643,99 €	60,00 €	12 703,99 €
				<b>RELIQUAT</b>	245 917,75 €

Fait à Clermont-Ferrand, le 04/06/2020,  
 Pour le Président de l'Université Clermont Auvergne  
 Le Directeur Général des Services  
 Monsieur François PAQUIS

*Le Directeur Général des Services*

**François PAQUIS**

